



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

**TROISIÈME TRIMESTRE
DE 2024
(30 SEPTEMBRE 2024)**

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE RADISSON	3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS	3
FACTEURS IMPACTANT LES RÉSULTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	4
LIQUIDITÉ ET SOURCES DE FINANCEMENT	4
DÉVELOPPEMENTS COURANTS	5
PROJET AURIFÈRE O'BRIEN	8
PORTEFEUILLE MINIER	10
PROGRAMME D'EXPLORATION	11
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE PROJET	11
INFORMATION ANNUELLE CHOISIE	12
FINANCEMENT PAR ACTION	12
BOURSE	12
DONNÉES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES EN CIRCULATION	13
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	14
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	15
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION	15
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	15
INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS	16
MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ AUX NORMES IFRS	16
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	16
RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÈGLEMENTATIONS	19
RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À L'EXPLORATION	19
RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR	20
COURS DES RESSOURCES	20
RISQUES NON ASSURÉS	20
AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION	20

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration de Ressources minières Radisson Inc. (« Radisson » ou la « Société ») et daté du 20 novembre 2024 doit être lu en parallèle avec les états financiers résumés intermédiaires du 30 septembre 2024.

Les états financiers résumés intermédiaires pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2024 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (\$) CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion peut contenir des énoncés prospectifs et des informations prospectives au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable (collectivement, les "informations prospectives"), y compris, mais sans s'y limiter, des déclarations relatives à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, aux projets miniers de la Société, aux prix futurs des matières premières, à l'Estimation des Ressources Minérales, à la réalisation des Estimations de Ressources Minérales, à l'échéance et à la capacité de Radisson à faire avancer ses propriétés, à préparer de futurs rapports techniques, aux activités d'exploration, aux coûts et à l'échéance de l'exploration future, aux conflits internationaux, à l'utilisation des fonds provenant des financements, aux besoins de capital supplémentaire, à la réglementation gouvernementale des opérations minières et des activités d'exploration minière, aux risques environnementaux, aux dépenses de réhabilitation, aux différends ou revendications de propriété, aux limitations de la couverture d'assurance, et aux transactions. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiables par l'utilisation de mots et de phrases tels que "plans", "attend", "est attendu", "budget", "prévu", "estime", "prévisions", "entend", "anticipe", ou "croit" ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et phrases, ou indiquent que certaines actions, événements ou résultats "peuvent", "pourraient", "auraient", "pourraient" ou "seront" pris, se produire ou être réalisés.

Les informations prospectives reflètent les estimations et les hypothèses de la Société basées sur les informations disponibles au moment où ces déclarations ont été faites. Les résultats ou événements réels peuvent différer de ceux estimés dans les informations prospectives. Toutes les informations prospectives de la Société sont qualifiées par les hypothèses qui sont énoncées ou inhérentes à ces informations prospectives, y compris les hypothèses énumérées ci-dessous, les risques décrits dans la section intitulée "Risques et Incertitudes liés à l'Exploration" dans ce rapport de gestion, les états financiers de la Société, et autres divulgations publiques de la Société, toutes disponibles sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil d'émetteur de Radisson.

Bien que la Société estime que les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives contenues dans ce rapport de gestion sont raisonnables, cette liste n'est pas exhaustive des facteurs pouvant affecter les informations prospectives. Les principales hypothèses faites en lien avec les informations prospectives incluent les suivantes : la signification des résultats de forage et des activités d'exploration en cours ; les croyances de la direction sur l'expansion des ressources ; la prévisibilité de la modélisation géologique ; l'exactitude des dossiers de la Société concernant ses intérêts miniers ; le climat économique mondial ; les prix des matières premières ; l'inflation ; les risques environnementaux ; le changement climatique ; les menaces de cybersécurité ; les actions communautaires et non gouvernementales ; l'obtention en temps voulu des permis nécessaires pour permettre à la Société de poursuivre selon l'échéancier de ses programmes de forage prévus ; la disponibilité du personnel qualifié et des entrepreneurs à mesure que les opérations de la Société continuent de croître ; la pertinence des hypothèses, estimations et projections ; l'impact du conflit international, ou son aggravation, sur les marchés en général, et sur les affaires et les perspectives de la Société ; et la capacité de la Société à continuer à lever le capital nécessaire pour financer ses opérations et réaliser ses Estimations de Ressources Minérales.

Les informations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes, et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de tout résultat, performance ou réalisation future exprimée ou sous-entendue par les informations prospectives. Ces facteurs incluent, entre autres, les incertitudes générales liées aux affaires, à l'économie, à la concurrence, à la politique et aux aspects sociaux ; les crises de santé publique ; les résultats réels des activités d'exploration en cours ; les erreurs de modélisation géologique ; les conclusions des évaluations économiques ; les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans sont affinés ; les prix futurs des matières premières ; les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière ; l'instabilité politique ; et les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels sensiblement différents de ceux décrits dans les informations prospectives, il peut exister d'autres facteurs qui provoquent des différences par rapport à ceux anticipés, estimés ou prévus. Les informations prospectives contenues dans ce document sont fournies à la date du présent rapport de gestion et la Société décline toute obligation de mettre à jour ces informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou de résultats, sauf si cela est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'y a aucune garantie que les informations prospectives se révéleront exactes, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives.

PERSONNES QUALIFIÉES ET NOTE CONCERNANT LES RESSOURCES MINÉRALES

La divulgation de nature scientifique ou technique dans ce rapport de gestion a été préparée sous la supervision de M. Richard Nieminen, géo., (QC), consultant géologique pour Radisson et Personne Qualifiée au sens du Règlement NI 43-101. M. Nieminen est indépendant de Radisson et du Projet Aurifère O'Brien. La mise à jour de l'Estimation des Ressources Minérales du Projet aurifère O'Brien annoncée le 2 mars 2023

(l' « ERM ») a été préparée par M. Luke Evans, M.Sc., P.Eng., ing., de SLR Consulting (Canada) Ltd., qui est la « personne qualifiée » ayant révisé et pris la responsabilité de l'ERM. M. Evans est considéré comme « indépendant » de Radisson et du Projet aurifère O'Brien au sens du Règlement 43-101.

APERÇU DE RADISSON

Radisson est une société d'exploration aurifère concentrée sur son projet O'Brien détenu à 100%, situé dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la Faille Larder-Lake-Cadillac (« LLCB »), mondialement reconnue, en Abitibi, Québec. Le camp minier Bousquet-Cadillac a produit plus de 25 000 000 d'onces d'or au cours des 100 dernières années. Le projet abrite l'ancienne mine O'Brien, considérée comme le plus important producteur d'or à hautes teneurs du Québec durant sa production. Le Projet dispose de Ressources Minérales Indiquées estimées à 0,50 Moz (1,52 Mt à 10,26 g/t Au), avec des Ressources Minérales Présumées supplémentaires de 0,45 Moz (1,60 Mt à 8,66 g/t Au). Veuillez consulter le rapport technique NI 43-101 « *Technical Report on the O'Brien Project, Northwestern Québec, Canada* » daté du 2 mars 2023, le Formulaire d'Information Annuel de Radisson pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de régulation des valeurs mobilières disponibles sur www.sedar.com pour plus de détails et d'assomptions concernant le Projet Aurifère O'Brien.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats d'exploitation pour chacun des trimestres des deux derniers exercices financiers sont présentés dans le tableau suivant. La direction de la Société est d'avis que l'information reliée à ces trimestres a été préparée de la même façon que les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

TRIMESTRE	2024 Septembre	2024 Juin	2024 Mars	2023 Décembre	2023 Septembre	2023 Juin	2023 Mars	2022 Décembre
États du résultat global (\$)								
Revenus	102 651	109 462	84 464	50 255	38 222	24 915	34 348	15 233
Résultat net et résultat global total (perte)	(173 305)	(155 035)	(378 167)	(154 278)	(163 326)	(360 425)	(157 293)	(865 035)
Résultat net (perte) de base et diluée par action	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00
États de la situation financière (\$)								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 583 576	5 630 539	7 408 140	8 678 619	3 308 233	4 070 224	2 487 562	3 083 512
Total du passif et des capitaux propres	56 455 198	56 200 154	56 520 030	56 854 538	51 159 663	51 309 662	49 109 203	49 533 553
Exploration minière (\$)								
Frais d'exploration et d'évaluation	1 597 265	1 384 392	1 116 602	1 118 254	604 369	580 836	452 120	391 408

**FACTEURS IMPACTANT LES RÉSULTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024**

En raison de son secteur d'activités, la Société ne génère pas de revenus réguliers et doit compter sur l'émission d'actions ou sur les revenus d'intérêt générés par ses placements pour assumer ses dépenses courantes.

Les résultats pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 se soldent par une perte nette de (706 507 \$) ou (0,00 \$) par action, comparativement à une perte nette de (681 030 \$) ou (0,00 \$) par action pour la même période en 2023.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la Société a réalisé 296 577 \$ en revenus d'intérêts comparativement à un revenu de 97 485 \$ pour la même période en 2023.

Les dépenses en salaires et charges au titre des avantages du personnel sont de 227 251 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 alors qu'ils étaient de 235 732 \$ pour la même période en 2023.

Les dépenses en experts et sous-traitants sont de 401 153 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 alors qu'elles étaient de 146 666 \$ pour la même période en 2023. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2024, la Société a encouru une indemnité de départ non récurrente de 137 500 \$, comparativement à 0 \$ pour la même période en 2023. L'indemnité de départ non récurrente fait suite à la résiliation d'une entente entre la Société et un officier entrant au cours de la période terminée le 30 juin 2024.

Les dépenses en honoraires professionnels sont de 144 901 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 alors qu'elles étaient de 61 995 \$ pour la même période en 2023. L'augmentation s'explique principalement par des frais de recrutement pour une position d'officier, frais liés à la résiliation d'une entente et une augmentation des honoraires liés au frais d'audit annuel.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la Société a déclaré une variation de la juste valeur des placements de 360 000 \$ comparativement à 120 000 \$ en 2023. Cette variation est non réalisée et n'a aucun impact sur la trésorerie.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la Société a réalisé 4 098 259 \$ en travaux d'exploration et de mise en valeur alors que 1 637 324 \$ en travaux de même nature ont été réalisés au cours de la même période en 2023. Cette hausse s'explique par l'accélération des activités de forage et d'exploration au projet aurifère O'Brien en 2024.

Au 30 septembre 2024, un montant de 150 805 \$ représente les taxes gouvernementales et impôts miniers à recevoir comparativement à un montant de 836 534 \$ pour la même période en 2023.

Les frais d'administration totaux s'élèvent à 1 570 016 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 et à 1 158 017 \$ pour la même période en 2023. Les principaux éléments à l'origine des variations ayant un effet sur la trésorerie ont été expliqués ici-haut.

Au 30 septembre 2024, la Société détient une trésorerie et équivalents de trésorerie au montant de 4 583 576 \$ comparativement à un montant de 3 308 233 \$ au 30 septembre 2023. Au 30 septembre 2024, de ces fonds, 2 237 314 \$ sont réservés à l'exploration et à l'évaluation (1 875 805 \$ en 2023).

La Société détient 24 000 000 d'actions de la Société Renforth Resources Inc. à titre de placements long terme pour une valeur de 240 000 \$.

Au 30 septembre 2024, l'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel de 2 263 658 \$.

Le financement de la Société se fait principalement par voie d'émissions de capital action, le succès de celui-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et couvrir ses dépenses courantes, Radisson devra maintenir et augmenter ses liens avec les investisseurs et la communauté financière afin de pouvoir réaliser établir des relations stratégiques et autres financements par actions à l'avenir.

DÉVELOPPEMENTS COURANTS

Placement privé sursouscrit de 7 millions de dollars

Les 22 octobre 2024 et le 29 octobre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait clôturé la première tranche et la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire précédemment annoncé. Conformément à la clôture, Radisson a émis (i) 7 421 038 Unités de la Société au prix de 0,27 \$ par Unité, (ii) 4 765 625 actions ordinaires de catégorie A dans le capital de la Société (les « Actions ») qui se qualifient comme « actions accréditatives » (les « Actions accréditatives fédérales ») conformément au paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») au prix de 0,32 \$ par Action accréditative fédérale ; (iii) 6 016 012 Actions, qui se qualifient comme « actions accréditatives » (les « Actions accréditatives du Québec ») telles que définies au paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt et à l'article 359.1 de la Loi sur les impôts (Québec) (la « Loi sur les impôts du Québec ») au prix de 0,36 \$ par Action accréditative du Québec ; et (iv) 2 777 778 Unités accréditatives de charité de la Société (les « Unités accréditatives de charité ») telles que définies dans la Loi fiscale du Québec au prix de 0,47 \$ par Unité accréditative de charité, représentant un produit brut total de 7 000 000,24 \$ pour la Société.

Nomination de Dave Ross au poste de Vice-Président de l'exploration

Le 7 octobre 2024, Radisson a annoncé la nomination de M. David Ross au poste de Vice-président de l'exploration.

M. Ross est un géologue professionnel avec plus de 25 ans d'expérience dans l'estimation des ressources minérales et l'exploration des gisements d'or structuraux. Jusqu'à récemment, il était Vice-Président de la Géologie et de l'Exploration chez Calibre Mining Corporation et sa Société prédécesseur, Marathon Gold

Corporation. Chez Marathon, David a supervisé une croissance significative de l'inventaire des ressources minérales au projet aurifère Valentine à Terre-Neuve-et-Labrador et y a initié les programmes d'exploration en cours à l'échelle de la propriété et de contrôle des teneurs. Avant Marathon, David a été Directeur Sénior des Ressources Minérales chez Teranga Gold Corporation et a travaillé pendant quinze ans chez Roscoe Postle Associates, maintenant partie de SLR Consulting Limited. David détient un Baccalauréat en Géologie de l'Université Carleton et une Maîtrise en Exploration Minérale de l'Université Queen's. Il est Géologue Professionnel dans les provinces de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador. Il est également auteur et Personne Qualifiée de plus de 50 rapports techniques NI 43-101.

Extension de la minéralisation à hautes teneurs à O'Brien en profondeur, incluant 27,6 g/t d'or sur 6,0 mètres

Le 24 septembre 2024, Radisson a annoncé des résultats significatifs provenant de trois sondages profonds à son projet aurifère O'Brien au Québec. Les forages, faisant partie d'un programme de 35 000 mètres, ont étendu la minéralisation à hautes teneurs à une profondeur d'environ 1 100 mètres, avec des intervalles notables incluant 27,61 g/t d'or sur 6,0 mètres et 8,75 g/t d'or sur 5,2 mètres. Ces résultats ont mis en évidence le potentiel du projet en dessous des ressources minérales courantes, avec des forages supplémentaires en cours à la fois sur des cibles peu profondes et profondes.

Protocole d'entente avec IAMGOLD sur l'évaluation du traitement pour le projet aurifère O'Brien

Le 9 septembre 2024, Radisson a annoncé qu'elle avait conclu un protocole d'entente avec IAMGOLD Corporation pour évaluer les critères de conception pour le traitement du matériel extrait du projet aurifère O'Brien de Radisson à l'usine d'or Doyon à proximité, faisant partie du complexe minier Doyon-Westwood d'IAMGOLD. L'usine Doyon est située à 21 kilomètres à l'ouest d'O'Brien dans la région de l'Abitibi au Québec et est directement accessible par l'autoroute Transcanadienne 117.

Si le traitement hors site à Doyon est jugé viable par les deux parties, Radisson a annoncé son intention de réaliser une évaluation économique préliminaire pour O'Brien, qui examinera plus en détail la conception de la mine, la méthodologie d'exploitation minière, le taux d'extraction et le profil de production d'or, les exigences en matière d'installations, le calendrier de développement et l'économie globale du projet.

Forages à hautes teneurs à O'Brien avec 137 g/t d'or sur 1,0 m et 74,4 g/t d'or sur 1,3 m

Le 14 août 2024, Radisson a annoncé des résultats de forage à hautes teneurs au Projet aurifère O'Brien, avec des intervalles contenant jusqu'à 137 g/t d'or sur 1 mètre. Radisson a également indiqué que le programme de forage en cours, entièrement financé et de 35 000 mètres, visant à étendre la portée de la minéralisation aurifère et des ressources minérales du projet, était actuellement à mi-parcours et qu'elle continuerait de publier régulièrement des résultats.

Nomination de Peter MacPhail au Conseil d'administration et Pierre Beaudoin au poste de Président

Le 17 juillet 2024, Radisson a nommé Peter MacPhail à son Conseil d'administration et Pierre Beaudoin au poste de Président.

Peter MacPhail rejoint le conseil d'administration de Radisson possédant plus de 35 ans d'expérience dans l'exploitation minière au Canada, au Mexique et en Australie. Entre 2015 et 2022, Peter a été chef des opérations chez Alamos Gold Inc. (« **Alamos** »). Avant Alamos, il a occupé le poste de chef des opérations à

la fois chez AuRico Gold Inc. et Northgate Minerals Inc. Au cours de son mandat au sein de ces organisations, Peter a supervisé la construction de la mine Young Davidson, l'expansion initiale de la mine Island Gold et la construction de la mine La Yaqui Grande au Mexique. Entre 2022 et 2024, il a été administrateur puis président du conseil d'administration de Corporation Marathon Gold avant son acquisition par Corporation Calibre Mining.

Pierre Beaudoin est membre du conseil d'administration de Radisson depuis 2021. Il est un cadre minier chevronné avec plus de 30 ans d'expérience internationale dans les opérations minières, le développement de projets et le traitement des minéraux. Entre 2018 et 2024, Pierre a été chef des opérations chez SilverCrest Metals Inc. (« **Silvercrest** »), supervisant la construction et le développement de la mine Las Chipas à Sonora, au Mexique. Pierre continue de siéger sur le conseil d'administration de Silvercrest. Entre 2010 et 2017, Pierre a dirigé la conception, la construction, le développement et les opérations de la mine d'or Detour Lake. Avant cela, M. Beaudoin a oeuvré plusieurs années chez Barrick Gold, Lac Minerals Ltd. et Noranda Minerals.

Ces nominations complètent un Conseil d'administration de sept personnes suite aux récentes nominations de Lise Chénard et Cindy Valence lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

Lise Chénard apporte plus de 40 ans d'expérience mondiale en géologie minière, avec des rôles chez Campbell Chibougamau Mines, Barrick Gold et IAMGOLD. Elle possède une vaste expertise en opérations minières, audits de ressources et études techniques, et a été consultante et membre de divers conseils pour des projets et organisations minières.

Cindy Valence, MBA, est une gestionnaire chevronnée avec plus de 20 ans d'expérience, notamment en tant que Vice-Présidente Exécutive et Responsable de la Durabilité chez Sayona Mining Ltd., où elle a dirigé des projets clés et engagé les parties prenantes. Son expertise en durabilité, transition énergétique et relations avec les Premières Nations, combinée à son expérience en conseil d'administration et à son parcours académique, fait d'elle un atout précieux dans l'industrie minière.

Nomination de Matt Manson comme Président et chef de la direction

Le 4 juin 2024, Radisson a nommé Matt Manson Président et Chef de la direction à compter du 1er juillet 2024. M. Manson possède plus de 30 ans d'expertise à l'internationale dans le domaine minier et apporte une solide expérience dans tous les aspects du secteur minier, notamment: l'exploration, la mise en place de permis, le développement, le financement, les opérations et les marchés financiers.

De 2019 à 2024, avant de rejoindre Radisson, M. Manson a dirigé l'exploration, le développement et la construction du projet aurifère Valentine chez la Société Marathon Gold jusqu'à sa fusion avec la Société Calibre Mining, une transaction d'une valeur en équité totale de 345 millions \$CAD. Avant Marathon, de 2008 à 2018, M. Manson était Président et chef de la direction chez la Société Diamants Stornoway, où il a été responsable du financement et du développement du projet Renard (800 millions \$CAD) devenu la première mine de diamants au Québec.

M. Manson est très reconnu dans l'industrie minière, ayant été nommé Personnalité minière de l'année 2017 par le Northern Miner, et ayant reçu le prix Viola Macmillan 2015 du PDAC pour son leadership en matière de gestion et de financement concernant l'exploration et le développement des ressources minérales.

M. Manson est titulaire d'une Baccalauréat en géophysique de l'Université d'Édimbourg, d'une Maîtrise et d'un Doctorat en géologie de l'Université de Toronto.

Expansion du programme de forage à 35 000 mètres au projet aurifère O'Brien

Le 29 mai 2024, Radisson a annoncé l'expansion de son programme de forage à 35 000 mètres au Projet aurifère O'Brien. Avec un objectif axé sur l'expansion des ressources et l'exploration, la Société a annoncé qu'elle allouerait 60 à 70 % des forages à l'augmentation des ressources courantes et 30 à 40 % aux cibles d'exploration prioritaires, y compris de nouvelles cibles situées sous les ressources courantes et l'ancienne mine O'Brien.

Résultats à hautes teneurs et l'ajout d'une deuxième foreuse au Projet aurifère O'Brien

Le 7 mai 2024, Radisson a annoncé des résultats de forage supplémentaires prometteurs à son Projet aurifère O'Brien et l'accélération de son programme d'exploration avec l'ajout d'une deuxième foreuse. Les intervalles à hautes teneurs, incluent des intervalles tels que 9,70 g/t Au sur 4,00 mètres, ainsi que des intervalles de minéralisation plus larges dans les sédiments Pontiac, tels que 0,84 g/t Au sur 49,70 mètres. Pour soutenir davantage l'interprétation des résultats, l'échantillonnage de douze intervalles supplémentaires provenant de forages historiques où des veines similaires ont été observées mais jamais analysées seront également prélevés et analysés.

PROJET AURIFÈRE O'BRIEN

Le Projet aurifère O'Brien (« O'Brien » ou le « Projet ») est un projet d'exploration centré autour de l'ancienne mine d'or O'Brien, ayant produit plus de 500 000 onces d'or entre 1926 et 1957. Il est situé près de la communauté de Cadillac, au Québec, le long de la prolifique faille Larder-Lake-Cadillac (« LLCB »). Entre 2019 et 2022, la Société a réalisé 127 600 mètres de forage d'exploration à O'Brien, et une estimation mise à jour des Ressources Minérales a été achevée en mars 2023. Depuis fin 2023, la Société a débuté un programme de forage de 35 000 m visant à ajouter des Ressources Minérales additionnelles et à étendre la minéralisation identifiée le long de quatre vecteurs d'enrichissement minéralisées de hautes teneurs, situés à 300 m, 600 m, 900 m et 1 200 m à l'est de la Mine O'Brien.

En parallèle avec le forage d'exploration, la Société a complété des études environnementales et avancé dans les processus de permis nécessaires pour un futur programme d'exploration souterrain.

En 2020, la Société a acquis la propriété adjacente New Alger, étendant ainsi son terrain à environ 5,2 km le long de la LLCB et ajoutant 74 kilomètres carrés de terrain prospectif dans les sédiments du Pontiac au Sud.

Estimation des Ressources du Projet aurifère O'Brien, Mars 2023

En mars 2023, Radisson a publié une mise à jour de l'estimation des ressources (« ERM ») préparée conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 ») par la firme SLR Consulting (Canada) Ltd (« SLR »).

L'estimation des ressources minérales se base sur 1,079 sondages représentant 299 200 m de forage et 120 352 échantillons d'analyse. Les structures minéralisées interpolées représentant les structures de veines ont été préparées dans le logiciel Leapfrog Géo par Radisson, revues et adoptées par SLR.

Projet aurifère O'Brien - Estimation des ressources minérales, 2 mars 2023

Note de coupure	Ressources Indiquées			Ressources Présumées		
	Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)	Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)
4,5 g/t Au	1 517 000	10,26	501 000	1 601 000	8,66	446 000

1. Les définitions de l'ICM (2014) ont été suivies pour les ressources minérales.
2. Les ressources minérales sont déclarées à une teneur de coupure de 4,5 g/t Au basée sur des coûts d'opération de 230 \$CAD / tonne et un taux de change de 1.25.
3. Les ressources minérales sont estimées à l'aide d'un prix de l'or de 1 600 \$US/oz Au et d'une récupération métallurgique de 85 %.
4. La densité apparente varie selon le dépôt et la lithologie et varie de 2,00 g/cm³ à 2,82 g/cm³.
5. Les structures minéralisées ont été modélisées à une épaisseur minimale de 1,2 m.
6. Un niveau d'écrêtage de 40 g/t Au a été appliqué.
7. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique.

Faits saillants de l'ERM :

- Augmentation de 58% des ressources Indiquées totalisant 1 517 000 tonnes à une teneur de **10,26 g/t Au pour 501 000 onces** à une teneur de coupure de 4,5 g/t Au.
- Augmentation de 165% des ressources Présumées totalisant 1 616 000 tonnes à une teneur de **8,64 g/t Au pour 446 000 onces** à une teneur de coupure de 4,5 g/t Au.
- Une grande proportion des ressources Indiquées et Présumées ajoutées ont été définies à l'intérieur de l'empreinte verticale de l'estimation des ressources précédente.
- 127 600 m de forages depuis la dernière mise à jour en juillet 2019. ([voir figure 1](#))
- L'ajout du secteur O'Brien Ouest (incluant 8 060 m de forage historique)

Compte tenu de la compréhension géologique actuelle et de l'optimisation de son modèle géologique, la Société estime qu'il existe un fort potentiel de découverte pour d'autres vecteurs d'enrichissement, sur les 5,2 km de terrain prospectif détenus le long de la prolifique LLCB. La propriété demeure ouverte sur 750 m supplémentaires à l'est des ressources minérales courantes et sur 2,5 km, à l'ouest de l'ancienne mine O'Brien. De plus, la Société est d'avis qu'il existe un potentiel significatif pour ajouter des Ressources Minérales supplémentaires en profondeur, en dessous de la base du modèle géologique actuel et sous le niveau des infrastructures historiques de la mine O'Brien.

Projet aurifère O'Brien - Estimation des ressources de Mars 2023 par rapport à juillet 2019

Teneur de coupure	Dépôt O'Brien Date	Ressources Indiquées			Ressources Présumées		
		Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)	Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)
4,5 g/t Au	Juillet 2019 ¹	1 115 000	8,85	318 000	777 000	6,73	168 000
	Mars 2023	1 517 000	10,26	501 000	1 601 000	8,66	446 000
		+402 000	+1,41	+183 000	+824 000	+1,93	+278 000
	Augmentation	+36%	+16%	+58%	+106%	+29%	+165%

Teneur de coupure	Dépôt O'Brien Date	Ressources Indiquées			Ressources Prémumées		
		Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)	Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (Au)
3,0 g/t Au	Juillet 2019 ¹	1 906 000	6,67	409 000	1 500 000	5,29	255 000
	Mars 2023	2 118 000	8,46	576 000	3 668 000	5,79	683 000
	Augmentation	+212 000	+1,79	+167 000	+2 168 000	+0.51	+428 000
		+11%	+27%	+41%	+14%	+10%	+168%

Notes: 1. Williamson, K., 2019, NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the O'Brien Project.
2. Evans, L., 2023, NI 43-101 Technical Report on the O'Brien Project, Northwestern Québec, Canada.
3. L'arrondissement peut créer des écarts sur les totaux

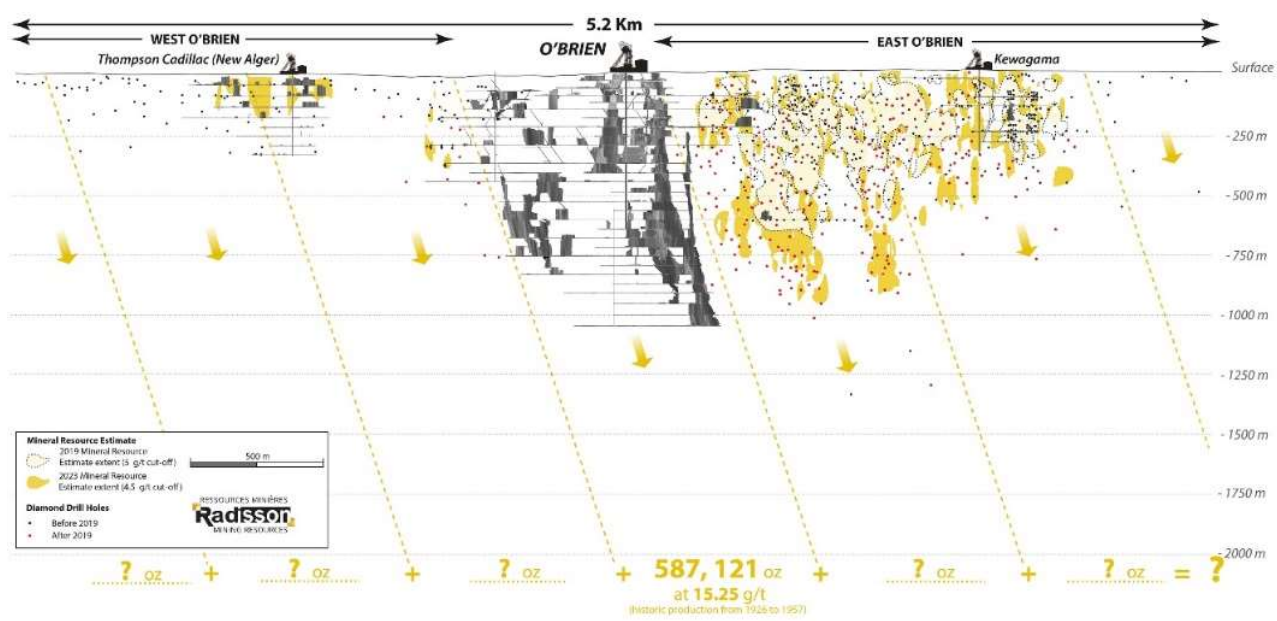


Figure 1. Projet aurifère O'Brien - Vue longitudinale regardant vers le nord – Estimation des ressources minérales 2023 à une teneur de coupure de 4,5 g/t Au

PORTEFEUILLE MINIER

Le portefeuille de Radisson comprend deux propriétés qui couvrent une superficie totale de 7 481 hectares dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec au Québec, Canada. Le régime politique est stable au Canada, l'offre au Québec au niveau fiscal y est très avantageuse, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée y est reconnu ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier. En mai 2024, l'institut Fraser classait le Québec au 5^{ième} rang mondial pour son attrait d'investissement pour le

développement minier. Le projet primaire de Radisson, le Projet aurifère O'Brien, se situe le long de la faille LLCB, ayant été l'hôte de plusieurs gisements aurifères dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi.

Propriétés au Québec
(au 30 septembre 2024)

Propriétés	Nombre de titres miniers	Superficie (hectares)	Minéralisation	Intérêts
Douay	30	1 606	Or	100 %
O'Brien	120	5 875	Or	100 %
Total	150	7 481		

Bien que Radisson ait l'intention de concentrer ses efforts sur le projet aurifère O'Brien, la Société détient 100 % de la propriété Douay située dans le territoire de la Baie James. En 2023, Radisson a complété la compilation et l'interprétation des données de forage et données géophysiques sur la propriété, a défini des cibles d'exploration et a réalisé une reconnaissance sur le terrain pour de futurs programmes d'exploration sur ce terrain stratégiquement situé.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Au cours du second trimestre de 2024, Radisson a étendu le programme de forage 10 000 mètres débuté en 2023 à 35 000 m. Cette expansion substantielle du programme de forage permettra à Radisson d'accélérer simultanément l'expansion des ressources et les efforts d'exploration. Le programme élargi consacrera 60 à 70 % du forage à l'augmentation des ressources courantes à proximité des zones minéralisées hautes teneurs. De plus, la Société ciblera par forage, en dessous des infrastructures souterraines historiques de la mine O'Brien et en dessous des Ressources Minérales courantes. En parallèle, Radisson a poursuivi un programme de revue des forages historiques, ainsi que la compilation et la modélisation géo-métallurgique du gisement O'Brien.

La Société a également poursuivi un programme d'exploration préliminaire sur la portion de 74 km² de New Alger du projet aurifère O'Brien, un terrain récemment acquis situé au sud de la ville de Cadillac. Au cours de 2022-2023, des échantillons de prospection avec des teneurs en or allant jusqu'à 7,33 g/t Au ont été découverts en plus d'une anomalie de sol riche en or avec une longueur de plus de 2 km. Les caractéristiques géologiques de New Alger sont similaires à celles des mines historiques et en exploitation dans la région, avec la présence de zones de cisaillement potentiellement prolifiques, de dykes intermédiaires à felsiques et d'intrusions. Bien que la zone d'O'Brien reste la priorité absolue de Radisson, la Société croit que la zone de New Alger représente une opportunité à faible coût où la vaste propriété foncière a le potentiel de produire de nouvelles découvertes aurifères.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE PROJET

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a conclu un protocole d'entente avec la Société IAMGOLD pour évaluer les critères de conception pour le traitement du matériel extrait du Projet aurifère O'Brien à l'Usine d'or Doyon, qui fait partie du complexe minier Doyon-Westwood d'IAMGOLD. Pour mener cette

évaluation, la Société a retenu les services d'Ausenco Engineering Canada ULC et un programme de travaux métallurgiques a commencé dans les installations de SGS Canada Inc. à Lakefield, en Ontario. La conception préliminaire de la mine et la planification des travaux miniers ont été confiées à InnovExplo (partie de Norda Stelo) ainsi que certains programmes d'acquisition de données de base environnementales et des études d'évaluation environnementale avec BBA Inc. pour compléter les programmes environnementaux existants de la Société.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE (IFRS)

Le tableau suivant résume certaines données financières présentées à l'état de la situation financière de la Société pour les trois dernières années :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
	\$	\$	\$
Actif total	56 854 538	49 533 553	52 550 799
Revenus	147 740	63 505	131 056
Bénéfice net (perte nette)	(835 308)	(1 984 145)	2 012 233
Bénéfice net (perte nette) par action	(0,003)	(0,007)	(0,008)

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Options d'achat d'actions

- Au cours de la période de neuf mois, 1 300 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un total de 241 126 \$. Un montant de 76 400 \$ a été comptabilisé en augmentation du capital-actions provenant de Réserves – règlement en instrument de capitaux propres.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » à la Bourse de croissance TSX (TSX-V).

DONNÉES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES EN CIRCULATION

Capital-actions :

Au 30 septembre 2024, le capital-actions de la Société se compose de 321 214 956 actions ordinaires (2023, 295 797 916) émises et en circulation.

30 septembre 2024	Actions catégorie A	Montant \$
Émis et payé :		
Solde au 31 décembre 2023	319 914 956	75 619 485
Exercice d'options	1 300 000	241 126
Solde au 30 septembre 2024	321 214 956	75 860 611

30 septembre 2023	Actions catégorie A	Montant \$
Émis et payé :		
Solde au 31 décembre 2022	284 946 858	69 335 871
Payées en argent	3 177 777	572 000
Actions accréditives	6 705 781	1 207 040
Exercice d'options	967 500	200 435
Bons de souscription	-	(93 633)
Frais d'émission	-	(74 688)
Solde au 30 septembre 2023	295 797 916	71 147 025

Options d'achat d'actions :

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Au 30 septembre 2024, un maximum de 25 000 000 (2023, 25 000 000) actions ordinaires de la Société peuvent être émises en vertu de ce régime d'options. Au 30 septembre 2024, des options portant sur 17 384 805 (2023, 16 266 260) actions ordinaires étaient en circulation.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen (\$)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen (\$)	
Solde au 31 décembre 2023	16 419 805	0,188	15 012 500	0,188	Solde au 31 décembre 2022
Exercées	(1 300 000)	0,128	(967 500)	0,128	Exercées
Expirées	(3 150 000)	0,189	(1 250 000)	0,220	Expirées
Octroyées	5 415 000	0,179	3 671 260	0,178	Octroyées
Solde au 30 septembre 2024	17 384 805	0,191	16 466 260	0,187	Solde au 30 septembre 2023
Options pouvant être levées au 30 septembre 2024	16 518 139	0,192	15 538 760	0,188	Options pouvant être levées au 30 septembre 2023

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, (1 300 000) actions ordinaires ont été émises suivant l'exercice d'options d'achat d'actions (2023, 967 500).

Bons de souscription

Chaque bon de souscription autorise le porteur à acquérir une action ordinaire de la Société. Le prix d'exercice et la date d'échéance des bons de souscription varient selon leurs dates d'émission.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la Société n'a émis aucun bon de souscription (2 897 275 en 2023) et 8 385 031 bons de souscription étaient en circulation au 30 septembre 2024 (2 897 275 en 2023).

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription au 30 septembre 2024 :

Nombre de bons en circulation	Prix de levée	Date d'échéance
	\$	
2 897 275	0,27	30 décembre 2024
5 487 756	0,27	17 novembre 2025
8 385 031	0,27	

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances détenues par Radisson sur les propriétés minières de tiers se détaillent comme suit :

Massicotte : En faveur de Radisson une redevance sur les revenus nets de fonderie (NSR) de 2 % sur les claims qui constituent la propriété. Le propriétaire de la propriété peut racheter une première moitié de la redevance NSR pour un montant de 1 000 000 \$ et la seconde moitié pour un montant additionnel de 2 000 000 \$.

Voici les détails des redevances et des obligations contractuelles détenues par des tiers sur les propriétés O'Brien, Kewagama et New Alger de la Société (regroupées sous le nom O'Brien) :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million \$ à l'annonce de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % redevance NSR
- New Alger :
 - 3 % redevance NSR sur certains des titres miniers de l'ancienne concession minière CM240-PTA
 - 2 % redevance NSR sur certains des titres miniers de l'ancienne concession minière CM240-PTA
 - 1 % redevance NSR sur certains des titres miniers de la portion sud de la propriété

- Un paiement contingent de 1,5 million \$ relié à la propriété New Alger deviendra payable au plus tôt de (i) un changement de contrôle de la société, (ii) la déclaration de production commerciale par la société sur le projet, et (iii) la vente du projet pour des procédés excédants 40 000 000 \$.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Opérations entre parties liées

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la Société a effectué aucune transaction avec des dirigeants, des administrateurs, des sociétés appartenant à des administrateurs. La rémunération payée ou payable aux principaux dirigeants (le président et chef de la direction, chef de la direction financière ainsi que les administrateurs) est la suivante :

	Périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Salaires et charges au titres des avantages du personnel	227 251	149 817
Experts-conseils et sous-traitants ⁽¹⁾	272 500	55 000
Honoraires d'administrateurs	63 750	32 500
Rémunération à base d'actions	292 500	190 501
	856 001	427 818

⁽¹⁾ Les charges d'Experts-conseils et sous-traitants incluent une charge d'indemnité de départ non-récurrente de 137 500 \$ liée à la résiliation d'une entente entre la Société et un officier entrant durant la période terminée le 30 juin 2024.

Les opérations ci-dessus ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés liés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION

Le Président et Chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 30 septembre 2024 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Président et Chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information financière de

la Société au sens du Règlement 52-109. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière qui aurait eu un impact matériel, ou qui serait raisonnablement considéré comme ayant un impact matériel, sur les contrôles de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS D'IMPORTANTES REVENUS

La Société fournit l'information relative aux actifs d'exploration et de mise en valeur dans la note 5 des états financiers de la période close le 30 septembre 2024. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les actifs d'exploration et de mise en valeur.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les actifs de prospections et d'évaluation, la direction a conclu que l'absence de dépréciation au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 est adéquate.

MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers ont été préparés par la direction de la Société conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La préparation des états financiers fait appel à des estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la Société. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées plus loin dans le rapport de gestion.

Les états financiers ne tiennent pas compte des projets de normes toujours à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi que des normes publiées et approuvées par l'IASB, mais dont la date d'application est ultérieure au 30 septembre 2024.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »), la direction de la Société doit faire des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes.

Les principales méthodes comptables ainsi que celles qui requièrent le plus de jugements et d'estimations sont :

Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la convention comptable de la Société pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite l'exercice du jugement dans la détermination de la mesure dans laquelle la dépense peut être associée à la découverte de ressources minérales spécifiques. Le processus d'estimation exige différents niveaux d'incertitudes et ces estimations ont un effet direct sur le report des dépenses de prospection et d'évaluation. La convention de report exige de la direction de faire des estimations et des hypothèses concernant les événements et circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses effectuées peuvent être modifiées si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après que des dépenses aient été capitalisées, des informations deviennent disponibles et suggèrent qu'il est improbable que la valeur comptable puisse être recouvrée, le montant capitalisé est radié dans l'exercice au cours duquel les nouvelles informations deviennent disponibles.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société soumet chaque unité génératrice de trésorerie pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. La direction a établi ses unités génératrices de trésorerie comme étant chaque site minier individuel, lequel est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsqu'un indicateur de dépréciation existe, puisque la Société ne dispose pas d'informations suffisantes au sujet de ses biens miniers pour pouvoir estimer les flux de trésorerie futurs, elle soumet ses biens miniers à un test de dépréciation en comparant la juste valeur à la valeur comptable, sans préalablement effectuer un test de recouvrabilité. Les techniques permettant d'établir la juste valeur exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses telles que le prix prévu à long terme des ressources minérales, la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le potentiel exploratoire. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Dépréciation des actifs

La Société évalue chaque groupe d'actifs périodiquement pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Lorsque des indicateurs de perte de valeur existent, une évaluation du montant recouvrable est effectuée. Les évaluations nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses telles que le cours des prix

à long terme des ressources minérales, le financement futur nécessaire, le potentiel et les résultats d'exploration. La juste valeur est établie comme étant le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif dans le cadre d'une transaction entre des parties compétentes agissant en toute liberté. La juste valeur des actifs miniers (propriétés minières et frais de prospection et d'évaluation reportés) est généralement établie comme étant la valeur non actualisée des flux monétaires futurs provenant de l'utilisation continue de l'actif, laquelle comprend des estimations sur les coûts d'expansion et de disposition, en utilisant des hypothèses que prendrait en compte une partie prenante indépendante compétente. La juste valeur correspond au prix du marché lorsqu'il est attendu que les actifs seront vendus.

En ce qui a trait aux actifs miniers sujets à un test de recouvrabilité, la direction a déterminé le groupe d'actifs comme étant chaque site minier individuel, lequel est le plus bas niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendante des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction d'établir des estimations, des hypothèses et d'exercer son jugement à l'égard d'évènements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'évènements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Les paragraphes suivants décrivent les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs, des passifs et des charges et les jugements les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Rémunération et paiements à base d'actions et juste valeur des bons de souscription

Pour estimer les dépenses liées à la rémunération à base d'actions et à la juste valeur des bons de souscription, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et évaluer les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable des options, la période d'exercice de ces options, ainsi que les extinctions prévues. Le modèle d'évaluation utilisé par la Société est le modèle de Black & Scholes.

Passifs et actifs d'impôt différé

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÈGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales. Rien ne saurait garantir que ces approbations soient obtenues et qu'elles le soient à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables. Le lecteur devrait examiner attentivement ces risques ainsi que les informations divulguées dans les états financiers de la Société, le formulaire d'information annuel de la Société daté du 1er mai 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et autres documents publics déposés par la Société, qui sont disponibles électroniquement sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil de l'émetteur de la Société.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saura garantir qu'elle réussisse à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Rouyn-Noranda, Québec, Canada
Le 20 novembre 2024

(s) Matt Manson

Matt Manson
Président et chef de la direction

(s) Hubert Parent-Bouchard

Hubert Parent-Bouchard
Chef de la direction financière